

DISCOURS PRONONCÉ

DEVANT LES MEMBRES DU LAW SOCIETY OF UPPER CANADA

TORONTO, ONTARIO

EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2010

MARTIN CAUCHON

La version orale fait foi

Mesdames, Messieurs, Ladies and Gentlemen,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point il me fait plaisir d'avoir été invité à vous adresser la parole, à quelques jours du 25 septembre, journée officielle des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens. C'est pour moi l'occasion de vous exprimer toute ma conviction, tout mon engagement et, bien entendu, tout l'appui du Parti libéral du Canada envers le développement et l'épanouissement du fait français à travers le pays.

It's a true honour to have been invited to speak to you today. The topic of my speech concerns the importance of the French language in Ontario, as well as throughout Canada. A few days before the celebration of September 25th, it is a unique occasion to express my support to the vibrant French community of Ontario.

Comme vous le savez sans doute, j'ai grandi dans l'est du Québec dans une famille plutôt modeste où j'ai reçu de nombreux enseignements. Aujourd'hui, j'ai encore frais à la mémoire ce que mon père, menuisier, me disait à propos du Canada. Pour lui, le Canada est un pays où tout est possible. C'était sa façon de me dire combien généreux, respectueux et égalitaire est notre pays. Pour moi, la communauté Franco-Ontarienne symbolise cette vision du Canada. J'ai un grand respect pour la vivacité et la pérennité de votre communauté. Elle a pu s'épanouir sur un territoire qui n'est pas toujours favorable; parfois même profondément antagonique.

Si, en 2001, fut adoptée la *Loi sur l'emblème Franco-Ontarien* qui reconnaît votre drapeau, si depuis 1975 le 25 septembre marque la première levée de ce drapeau et si depuis avril 2010, le 25 septembre est le jour officiel des Franco-Ontariens, c'est parce que vous êtes des battants qui n'ont jamais cessé de veiller à la protection et à l'avancement de leurs droits.

Votre combat est non seulement le vôtre mais celui de tous les francophones au Canada. Il contribue à affirmer votre identité et ainsi à solidifier le tissu social de notre pays.

L'histoire de la communauté francophone de l'Ontario se poursuit d'ailleurs de jour en jour, jalonnée de petites et grandes avancées. Comptant aujourd'hui quelque 580 000 personnes et autant de parlant français, les Franco-Ontariens représentent la plus importante communauté francophone hors Québec. À ce titre, pour tous les Canadiens français, ils constituent un exemple très inspirant d'une communauté prospère et engagée, fière de son passé tout en restant résolument tournée vers l'avenir.

Aujourd'hui, la culture franco-ontarienne touche tous les aspects de la vie culturelle, historique, sociale, économique et politique de la province. Cela est également vrai dans le domaine du droit.

En matière de droits linguistiques, notamment, la *Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario* déclare que l'anglais et le français sont les langues officielles des tribunaux de cette province. Soulignons également La *Loi sur les services en français* et le droit d'utiliser le français à la Législature, au siège ou à l'administration centrale d'un organisme gouvernemental et dans les bureaux régionaux du gouvernement dans certains secteurs désignés.

Voilà une bien belle façon de célébrer le 400^e anniversaire de la présence française en Ontario. Qui aurait pensé que les explorations d'Étienne Brulé, en 1610, auraient autant de répercussions!

Voilà de quoi faire la fierté de tous les francophones de la province et du Canada tout entier !

Malheureusement, les avancées qui ont été faites ici en Ontario et ailleurs à travers le pays pour toutes les minorités linguistiques du Canada sont aujourd'hui menacées par les politiques du gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs n'ont pas été particulièrement favorables aux institutions essentielles au développement des droits des minorités linguistiques. Comme vous vous en rappellerez sûrement, dès septembre 2006, sans prévenir personne et sans consultation préalable, le gouvernement Harper a supprimé le Programme de contestation judiciaire sous prétexte que ce programme était inefficace et qu'il coûtait trop cher.

Inefficace et coûteux, le Programme de contestation judiciaire ? Voilà qui est tout à fait faux. L'utilité et l'importance de ce programme pour les Canadiens ont été confirmées par d'innombrables témoignages ainsi que par le solide bilan du programme en matière de respect des droits des personnes défavorisées et des minorités linguistiques.

Créé en 1978 sous le gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau, le Programme de contestation judiciaire offrait un financement pour les causes-types d'importance nationale. Il s'est avéré d'une valeur inestimable pour les minorités de langue officielle en leur permettant de défendre les droits que leur confère la Charte. Pour de nombreux Canadiens, ce programme a été la seule voie d'accès à l'exercice de leurs droits constitutionnels.

L'abolition du Programme de contestation judiciaire est une atteinte directe à la Charte canadienne et aux droits fondamentaux de tous les Canadiens. En effet, quand un pays comme le Canada édicte des droits constitutionnels, il présume que les résidents qui s'estiment victimes d'infractions gouvernementales en matière de droits constitutionnels, seront en mesure de contester la loi ou toute politique fautive. Sans le Programme de contestation judiciaire, la Charte n'offre plus que des garanties sur papier.

La vérité c'est que l'abolition de ce programme est un profond manque de respect envers les minorités linguistiques au Canada.

Comme l'a d'ailleurs si bien remarqué Madame Gisèle Lalonde, la grande dame des droits de la minorité franco-ontarienne qui fût l'âme dirigeante du mouvement SOS Montfort, et je cite : « On ne serait pas là sans le Programme de contestation judiciaire! »

En privant les groupes minoritaires d'un moyen adéquat de recourir aux tribunaux pour faire respecter leurs droits, l'élimination du Programme de contestation judiciaire constitue une violation directe de l'article VII de la *Loi sur les langues officielles*. Devant le tollé soulevé par l'abolition du programme, les conservateurs ont annoncé en juin 2008, pour tenter de faire taire la critique, le nouveau programme d'appui aux droits linguistiques. Malheureusement, ce programme n'est qu'un pâle reflet du Programme de contestation judiciaire. Au mieux, il agira comme un placebo en attendant la venue d'un gouvernement libéral qui saura remettre les pendules à l'heure.

Fidèle à sa volonté de vouloir changer la fibre sociale canadienne, le 29 juin dernier, les conservateurs ont annoncé leur décision d'éliminer l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement de 2011.

Les renseignements contenu dans ce questionnaire jouent un rôle crucial pour apporter des améliorations dans tous les services offerts aux Canadiens. Je pense aux soins de santé, à l'éducation, à l'équité en matière d'emploi, à l'établissement des immigrants, à la sécurité des pensions de retraite, aux transports publics ou encore au soutien des anciens combattants et des Autochtones - pour ne nommer que ceux-là. Ces données sont également essentielles pour la bonne administration de la *Loi sur les services en français*, en Ontario par exemple.

Supprimer le questionnaire long ou même le rendre facultatif, comme a décidé de le faire Stephen Harper, signifie avant tout que les résultats ne pourront pas être comparés à ceux des années précédentes et que le « portrait » du Canada sera faussé. Cela compromet la fiabilité des données et, par extension, la capacité de planifier des services provinciaux garantis par cette loi, répondant par exemple aux besoins des familles des minorités linguistiques.

Bien sûr, cette décision du gouvernement Harper a provoqué une vive réaction dans les médias — à juste titre ! Immédiatement, les autorités provinciales, territoriales et municipales, les associations communautaires et médicales, tous ces organismes se sont prononcés contre la décision du gouvernement Harper. Ils savent que le recensement est un outil essentiel pour qu'ils puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, Madeleine Meilleur, s'est d'ailleurs joint aux nombreux experts des milieux de la santé publique, du secteur public et de la recherche pour dénoncer l'abolition du questionnaire long du recensement 2011. Dans une lettre envoyée au ministre de l'Industrie, Tony Clement, M^{me} Meilleur a confirmé que les données recueillies dans le questionnaire long sont essentielles pour la bonne administration de la *Loi sur les services en français* dans la province.

Les conservateurs sont restés sourds aux protestations des Canadiens et il a fallu la menace de poursuites pour les obliger à faire marche arrière. Après des mois de critiques, le dépôt d'une demande d'injonction et un front commun des partis d'opposition à Ottawa, le gouvernement fédéral a finalement reculé en annonçant qu'il ajouterait deux questions en matière de langues officielles au questionnaire court obligatoire - ce qui revient à dire que le formulaire long facultatif est tout à fait inadéquat.

Le ministre de l'Industrie, Tony Clement, a donc procédé à ces changements afin de « respecter ses obligations légales, en vertu de la *Loi sur les langues officielles* ». Mais il aura tout de même fallu que la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada dépose une plainte au commissaire aux langues officielles relativement à cette décision unilatérale du gouvernement fédéral.

Inquiet des répercussions que pourrait avoir cette décision sur la vitalité des communautés linguistiques minoritaires au pays, le commissaire Graham Fraser avait d'ailleurs immédiatement annoncé son intention d'ouvrir une enquête. Il était de la plus haute importance de déterminer si le gouvernement avait respecté ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'il a pris cette décision.

La réalité, c'est que le gouvernement Harper n'a pas daigné consulter les communautés linguistiques avant de prendre cette décision. Or, en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement avait l'obligation de les consulter avant de prendre une décision qui les touchent directement.

Adoptée par le Parlement du Canada en 1969, la *Loi sur les langues officielles* proclame l'anglais et le français en tant que langues officielles de l'État fédéral canadien. Elle prévoit en outre que les citoyens ont le droit de recevoir des services des

administrations fédérales ou des sociétés de la Couronne et d'être entendus devant un tribunal fédéral dans la langue officielle de leur choix. Elle oblige le Parlement fédéral à adopter ses lois et le gouvernement à publier les textes réglementaires dans des versions anglaise et française qui ont toutes deux une portée officielle. Elle permet également l'usage de l'anglais et du français comme langues de travail au sein de la fonction publique fédérale dans certaines régions. Enfin, elle crée le Commissariat aux langues officielles, chargé par le Parlement de recevoir les plaintes du public, de faire enquête et de proposer des recommandations.

La *Loi sur les langues officielles* était l'une des pierres angulaires de la politique du gouvernement libéral dirigé par Pierre-Elliott Trudeau. Elle s'inscrit dans la logique et s'inspire des conclusions préliminaires de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui fut créée en 1963. À cette époque, seulement 9 % des emplois de la fonction publique fédérale étaient occupés par des francophones - bien qu'ils formaient alors un quart de la population. Grâce à la *Loi sur les langues officielles*, cette proportion de postes désignés bilingues est passée à 14 % de tous les postes en 1978 et à 25 % en 2004.

Jusqu'à l'arrivée du gouvernement Harper, nous étions résolument engagés à donner un nouvel élan à notre dualité linguistique. Nous étions sur la bonne voie et le progrès était réel. Malheureusement, l'arrivée du gouvernement Harper représente un recul important pour les minorités linguistiques, et notamment pour les francophones vivant en situation minoritaire. Témoinant de son absence de priorité à l'égard de la *Loi sur les langues officielles*, il a mis fin au groupe de travail ministériel sur les langues officielles que le Premier ministre Chrétien avait créé en 2001. Il a éliminé la direction des langues officielles au Bureau du Conseil privé, privant ainsi les communautés d'une voix forte au sein de l'appareil gouvernemental.

Et j'en passe !

Permettez-moi de vous l'affirmer : les décisions et le comportement de ce Premier ministre ne présagent rien de bon pour les minorités linguistiques au Canada. Selon le Commissaire aux langues officielles lui-même, et je cite « les gestes et surtout l'inaction du gouvernement Harper depuis son élection, sèment le doute quant à son engagement véritable ».

Mais bien sûr, tout cela n'a rien d'étonnant. Après tout, c'est bien le même Stephen Harper qui a écrit dans le *Calgary Sun* du 6 mai 2001 : « *As a religion, bilingualism is the god that failed. It has led to no fairness, produced no unity, and cost Canadian taxpayers untold millions.* »

Et bien, je vous le dis haut et fort : ce Premier ministre a tort ! Et heureusement pour nous tous, de moins en moins de Canadiens pensent comme lui.

En tant qu'ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, étant maintenant candidat du Parti libéral du Canada dans la circonscription d'Outremont, je suis fier de la grande tradition libérale et de l'engagement sans égal de mon parti à l'égard des minorités linguistiques de notre pays.

Lester B. Pearson a créé la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Pierre Elliot Trudeau a fait adopter la *Loi sur les langues officielles* et a inscrit les droits des minorités linguistiques, dont celui à l'éducation, dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Jean Chrétien a offert au Canada le plan qui a donné un nouvel élan à notre dualité linguistique. Et Paul Martin a fait adopter la *Loi S-3*, cette loi qui a été initiée par le regretté sénateur Jean-Robert Gauthier et qui a rendu toutes les institutions fédérales imputables de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Quand au prochain Premier ministre libéral du Canada, Michael Ignatieff, je peux vous affirmer qu'il est bien conscient d'avoir sur ses épaules ce très riche héritage : celui du parti qui a donné au Canada la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Notre histoire assigne au gouvernement du Canada le devoir de contribuer à rendre accessible à tous les Canadiens le double héritage que représentent pour notre pays nos deux langues officielles, le français et l'anglais. Avec un nouveau gouvernement libéral et Michael Ignatieff pour Premier ministre du Canada, les langues officielles seront promues comme une richesse et une occasion de progrès plutôt qu'un fardeau et un obstacle.

Dès notre élection, nous mettrons derrière nous l'inaction conservatrice pour lui substituer l'action libérale, dont la dualité linguistique fait partie intégrale. Comme il l'a toujours fait, un gouvernement libéral défendra et promouvra la *Loi sur les langues officielles*. Il restaurera le Programme de contestation judiciaire et rétablira le questionnaire long obligatoire afin de redonner un sens au recensement. Les libéraux ont d'ailleurs récemment annoncé qu'ils allaient déposer un projet de loi modifiant la *Loi sur la statistique*.

L'objectif des libéraux a toujours été d'agrandir l'espace francophone — de le rendre plus grand, plus vivant, plus dynamique, plus fort. Parce que le français n'est pas qu'un héritage historique pour le Canada. Il est un atout pour notre avenir.

À l'ère de la mondialisation, notre pays a l'immense avantage d'avoir deux langues officielles qui sont de stature internationale. En ce début de 21^e siècle, dans un monde où les communications revêtent une importance toujours plus grande et où l'économie

est de plus en plus axée sur le savoir et l'innovation, le Canada doit prendre plus que jamais appui sur sa dualité linguistique et sur le caractère international de ses deux langues officielles. Il doit le faire partout au Canada et au sein de la francophonie mondiale.

Nous devons viser plus haut, plus loin!

Nous méritons mieux que l'inaction et le manque de volonté du gouvernement Harper. Ce dont nous avons besoin c'est un gouvernement fédéral progressiste qui ne soit pas un frein mais un facilitateur.

Nous devons prendre les quatre cents ans de combats multiples de l'Ontario français et s'en inspirer pour le Canada tout entier. Bientôt, j'en suis certain, Stephen Harper et ses politiques cèderont la place à un gouvernement libéral respectueux de toutes les composantes de l'identité canadienne.

Merci de votre attention.